

*Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne*

**Préavis municipal n° 73 (25)**

Municipal responsable : Y. Guilloud

---

**Acquisition de radars pédagogiques mobiles et  
des travaux électriques en vue de leur exploitation**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Au début de cette année, les principaux axes routiers, dépendants de la commune, traversants Champagne ont été transformés en zone 30km/h.

Afin d'accompagner au mieux cette adaptation du régime de vitesse, la Municipalité propose de mettre en œuvre deux radars pédagogiques, qui devront permettre :

- D'améliorer et renforcer la visibilité de la zone,
- D'accroître l'effet de prévention par une signalisation lumineuse.

Ces deux radars pourront être déplacés, en différents endroits de la commune, afin d'éviter l'accoutumance des conducteurs aux dispositifs et permettre notamment certains des tronçons de la zone 30 km/h de bénéficier de leur fonction préventive.

**2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

Dans le but de pouvoir réaliser cet objectif d'abaissement durable de la vitesse, la Municipalité propose d'acquérir deux radars pédagogiques, ainsi que six supports fixes pouvant être déployés sur les candélabres, candélabres qui serviront également à alimenter les batteries des appareils.

### 3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Acquisition des radars et des supports (2 pièces)	CHF 9'900.--
Adaptation des candélabres pour l'alimentation électrique (6 adaptations)	CHF 2'100.--
Divers et imprévus	CHF 1'500.--
Total HT	CHF 13'500.--
TVA 8,1%	CHF 1'093.50
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 14'593.50</b>

Monsieur Yves Guilloud, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

### 4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°73 (25),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir deux radars pédagogiques et d'effectuer les travaux électriques nécessaires à leur exploitation,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 14'593.50,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 5 ans, à raison de CHF 2'918.70 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2025.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

F. Gagnebin

la secrétaire :

L. Tor Hug

